

Nouveautés 2022-2023 à lire attentivement

Principes de fonctionnement du dispositif Service Civique handball :

- Une structure pourra accueillir **1 ou 2 volontaires** maximum.
- Une mission pourra débuter à partir du **1^{er} SEPTEMBRE 2022 jusqu'au 31 DECEMBRE 2022**. Pour cela, l'ébauche de projet (tableau de mission) devra être envoyée **3 semaines** avant la date de début souhaitée.
- Le nombre de mois du projet d'accueil **est de 8 mois maximums**.
- Le volume horaire **est de 24h par semaine**.
- **Certaines missions sont préconisées** en fonction du thème choisi.
- **Si le volontaire se trouve en situation d'aide à l'animation HANDBALL dans sa structure d'accueil (le club par exemple), avec un public licencié ou non licencié, il faut que :**
 - **Ce ne soit jamais en autonomie,**
 - **Ce ne soit pas en responsabilité du groupe,**
 - **Ce soit sur un groupe âgé de moins de 13 ans (de BabyHand à 12 ans) qui découvre l'activité (pas de recherche de performance),**
 - **Cela représente 10h maximum par semaine.**

Point de vigilance sur le volume horaire incompatible :

Accueil de volontaire mineurs :

- L'accueil d'un volontaire mineur en cours d'étude peut se faire uniquement si l'emploi du temps du jeune permet un engagement soutenu dans sa mission de Service Civique, de 24 heures hebdomadaires minimum sur l'ensemble de la mission.

Accueil de volontaire étudiant(e)s :

- Une structure ne peut plus accueillir **de jeune en formation BPJEPS, DEJEPS, Titre IV, Titre V etc...**
- Une structure peut accueillir d'autres étudiants, mais attention à bien s'assurer que leur planning est compatible avec un service civique (**privilégier les étudiants qui ont moins 24h de cours par semaine**).
- Les étudiants en alternance (de même que les étudiants ayant plus de 24 heures de cours par semaine) ne pourront être accueillis que si leur emploi du temps leur permet un engagement soutenu dans leur mission de Service Civique, de 24 heures hebdomadaire minimum qui peuvent être « lissés » sur l'ensemble de la mission. Le jeune doit effectuer **au maximum 48 heures d'activités par semaine**, toutes activités confondues (mission de SC + études + travail).
- Enfin, les étudiants volontaires en Service Civique peuvent bénéficier d'**une modulation de leur durée hebdomadaire d'engagement** afin de pouvoir concilier au mieux leur mission avec leurs études (dans le respect du minimum de 24 heures par semaine sur la durée globale leur mission).

Attention le volontariat ne peut se faire à distance

Accueil de volontaire salarié(e)s :

- Une structure peut accueillir un salarié d'une autre structure, ou d'une entreprise, à condition que ce dernier puisse effectuer les 24h de service civique et que son contrat de travail ne dépasse pas 24h maximum.

Ainsi, dans la « Fiche Mission », sur le planning type, il faudra ajouter les horaires prévisionnels ci-après :

Si le jeune est BENEVOLE AU CLUB ; Si le jeune ETUDIE ou TRAVAILLE ; Si le jeune est JOUEUR.

Missions

Certaines missions sont préconisées en fonction des thèmes. D'autres missions sont proposées et permettent de donner plus d'idées sur les missions à confier aux jeunes.

Très important à retenir :

Un volontaire doit amener un « plus » au club.

Repère : s'il n'est pas là, les activités quotidiennes du club peuvent quand même se dérouler.

Formation Tuteur

La loi égalité et citoyenneté de Janvier 2017 précise que les tuteurs doivent être formés à cette fonction : Cf. dépliant [présentation formation tuteur](#) / site dédié à cette formation <http://www.tuteurs-service-civique.fr/> Vous pouvez vous renseigner auprès de la SDJES ou auprès de l'association Unis Cité ou de la ligue de l'enseignement. Votre ligue régionale handball propose peut-être cette formation.

Un volontaire ne peut pas faire les missions ci-dessous :

ENTRAINEMENT / COACHING :

- Animer et/ou manager une pratique sportive **seul**
- Animer des séances de Handball avec des licencié(e)s faisant partie d'équipe du club âgés de **13 ans et plus** (Il pourra aider à l'animation des pratiques « Sport santé Handfit » et/ou « Sport handicap HandEnsemble » sur un public de tout âge)
- Intervenir **seul** durant des stages (exemple : vacances scolaires. Pour rappel, un volontaire ne compte pas dans le nombre d'encadrant minimum d'accueil de mineur)

COMMUNICATION :

- Effectuer les missions d'un « chargé de communication » du club : création du site internet, effectuer la mise à jour du site, création de supports, démarchage partenaires, organisation de soirée partenaires, etc... (Il peut communiquer sur les actions en rapport avec les thématiques des missions service civique).
- Avoir des actions, tâches vers les partenaires privés, sponsors.
- Avoir des actions, tâches dans le cadre des salons VIP, partenaires financiers... (même occasionnellement).

ARBITRAGE/OFFICIEL DE TABLE :

- Animer la commission d'arbitrage, effectuer des suivis, arbitrer (dans le cadre de son service civique) tenir les tables de marque.

AUTRE :

- S'occuper de la buvette / Gérer le matériel / Nettoyer la salle
- Conduire un véhicule seul en transportant un groupe (Il ne peut pas être responsable d'un groupe, donc même si c'est son propre véhicule, dans le cadre de sa mission, il doit être accompagné du responsable du groupe dans le même véhicule)

THEMES DES MISSIONS DES JEUNES VOLONTAIRES

1A AGIR POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES PAR LA PRATIQUE DU HANDBALL
2A FAVORISER L'INTEGRATION DES FACTEURS SANTE ET BIEN ETRE DANS LA PRATIQUE HANDBALL
3A AGIR POUR LA REUSSITE SCOLAIRE PAR LE HANDBALL
3D FACILITER L'ACCES A LA PRATIQUE DU HANDBALL ET PROPOSER DES SERVICES AU PUBLIC ADOLESCENT
3B FAVORISER L'ACCES A LA PRATIQUE HANDBALL POUR DES JEUNES FILLES ET DES FEMMES
3C AGIR POUR FAVORISER LA RELATION PARENTS-ENFANTS PAR DES ACTIVITES SPORTIVES ET PARA SPORTIVES
5A AGIR POUR DEVELOPPER ET MAINTENIR DES VALEURS CITOYENNES DANS LA STRUCTURE ET /OU AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS
5B PERMETTRE L'ACCES A L'ACTIVITE HANDBALL A DES ZONES ET PUBLICS ELOIGNES
6A AGIR POUR SENSIBILISER AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE
7A AGIR POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA PRISE DE RESPONSABILITES DES JEUNES
1B AGIR POUR FAVORISER LA SOLIDARITE DE PROXIMITE

Le dossier sera validé après vérification de l'ensemble des éléments et la concordance du profil du jeune volontaire au dispositif service civique

Vos contacts :

Référente Territorial Service Civique :

Alexandra Demange – 5200000.ademange@ffhandball.net tel : 06 14 47 15 38

Référente administrative Service Civique :

Audrey CHAPUIS – 5200000.achapuis@ffhandball.net tel : 03 81 88 92 16